

Gland, le 14 octobre 2016

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 13 octobre 2016**

Présidence : M. Christian Gander

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal n° 4 relatif à l'arrêté d'imposition 2017;

ouï le rapport de la Commission des Finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

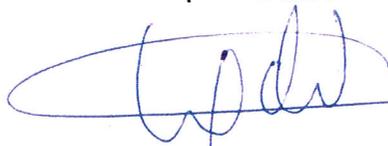
- I. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 tel que proposé par la Municipalité;
- II. de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

"Conformément aux articles 110 et ss. LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal".

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Christian GANDER



La secrétaire :



Karine TEIXEIRA FERREIRA